

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 25 février 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2022-26**Objet de la délibération : Délibération relative à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération au collège Guy de Maupassant de Garéoult : modifie la délibération n° 2021-336**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RÜLLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont suppléés** : PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine
- **dont représentés** : VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand**Secrétaire de Séance** : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le Code de l'Education et notamment l'article L421-2 qui stipule que « *la composition du Conseil d'Administration d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (E.P.L.E.) est fondée sur un principe de représentation tripartite avec 1/3 de représentants des Collectivités Territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées* » ;

VU les délibérations n° 2020-217, 2021-134 et 2021-336 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte portant désignation de ses représentants aux établissements publics locaux d'enseignement ;

CONSIDERANT que, par délibération n° 2021-336, les représentants dans les 9 E.P.L.E. sont :

Nom du représentant	Nom de l'établissement	Commune
Nathalie SALOMON	Lycée polyvalent Raynouard	Brignoles
Sophie LE METER	Lycée Maurice Janetti	St-Maximin-la-Ste-Baume
Laurent NEDJAR	Collège Jean Moulin	Brignoles
Catherine DELZERS	Collège Paul Cézanne	Brignoles
Sophie LE METER	Collège Leï Garrus	St-Maximin-la-Ste-Baume
Sophie LE METER	Collège Henri Matisse	St-Maximin-la-Ste-Baume
Jean-Luc LAUMAILLER	Collège Pierre Gassendi	Rocbaron
Alain MONTIER	Collège Guy de Maupassant	Garéoult
Pierre CORINO	Collège Geneviève De Gaulle-Anthonioz	Carcès

VU la délibération n° 2022-22 du 25 février 2022 du Conseil Communautaire installant Monsieur Lionel MAZZOCCHI dans les fonctions de Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, faisant suite au décès de monsieur Henri-Alain MONTIER ;

CONSIDERANT la candidature de madame Emmanuelle BOTHEREAU ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin »;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 février 2022 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté d'agglomération :

- de procéder à l'élection du nouveau représentant chargé de représenter la Communauté d'agglomération de la Provence Verte au sein du Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant de Garéoult,

Est élue :

- Madame Emmanuelle BOTHEREAU, Adjointe au Maire de Garéoult

La liste des représentants de la Communauté d'Agglomération pour siéger aux Conseils d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement est ainsi la suivante :

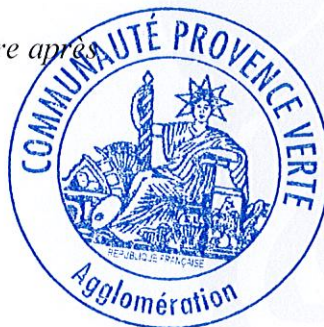
Nom du représentant	Nom de l'établissement	Commune
Nathalie SALOMON	Lycée polyvalent Raynouard	Brignoles
Sophie LE METER	Lycée Maurice Janetti	St-Maximin-la-Ste-Baume
Laurent NEDJAR	Collège Jean Moulin	Brignoles
Catherine DELZERS	Collège Paul Cézanne	Brignoles
Sophie LE METER	Collège Leï Garrus	St-Maximin-la-Ste-Baume
Sophie LE METER	Collège Henri Matisse	St-Maximin-la-Ste-Baume
Jean-Luc LAUMAILLER	Collège Pierre Gassendi	Rocbaron
Emmanuelle BOTHEREAU	Collège Guy de Maupassant	Garéoult
Pierre CORINO	Collège Geneviève De Gaulle-Anthonioz	Carcès

- **et d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND